

émail azuré sur lequel on lit la devise *Pro Deo et principe* en lettres d'or, et dans le cercle d'or qui est autour de l'écusson, la légende: *Gregorius XVI P. M. anno I.* Les chevaliers commandeurs la portent suspendue au cou à un petit ruban de soie moirée de couleur rouge avec les bords jaunes."

Ces préliminaires posés,—ils établissent toute la valeur de la distinction pontificale—nous reproduisons l'entrefilet suivant que la plupart des journaux de Québec ont publié au commencement du mois d'août dernier :

"Les nombreux amis de M. le Dr Landry, professeur honoraire de l'Université-Laval, et en général tous les citoyens de notre ville, apprendront avec bonheur, que Sa Sainteté Léon XIII, heureusement régnant, pour ajouter une couronne d'honneur à celle du mérite de cet homme distingué, vient de le nommer par un bref en date du 17 juin 1881 *Chevalier commandeur* de l'Ordre de St Grégoire le-Grand."

"Mercredi dernier, à 4 heures p. m., Mgr l'Archevêque de Québec a bien voulu décorer lui-même le nouveau chevalier et suspendre à son cou la croix du commandeur. Dans une charmante petite allocution, Mgr énuméra les titres que le Dr Landry avait à cette distinction honorifique. "J'ai dit à Rome, ajouta-t-il, ce que le médecin distingué a fait pendant son utile carrière, les soins gratuits qu'il a donnés aux institutions de bienfaisance, aux communautés religieuses à des pauvres, sans nombre; j'ai dit les services signalés que le professeur de renom a rendus à l'Université Laval pendant les vingt-sept années de son professorat; j'ai dit les dons magnifiques que le catholique dévoué a faits, particulièrement à cette institution naissante qu'on appelle l'hôpital du Sacré-Cœur. Voici la réponse du St Siège"

"Le nouveau décoré remercia, dans toute l'effusion de sa joie, l'archevêque de Québec non seulement de lui avoir obtenu cette distinction précieuse, mais d'avoir daigné lui-même quitter son palais pour venir décorer le nouveau chevalier. Cette croix d'honneur, il la reçoit non pas comme une retribution des œuvres du passé, mais comme un puissant encouragement pour l'avenir, et s'il est une noblesse qui oblige c'est bien celle que l'on doit à la paternelle affection du Vicaire du Christ. Aussi, le Saint-Siège peut-il et doit-il compter sur l'éternelle reconnaissance, sur l'entier dévouement de son serviteur.

"Après la réception, les amis du commandeur furent invités à prendre un verre de vin.

"La réunion avait un caractère parfaitement intime. Les membres de la famille, les proches parents furent les seuls invités. MM. les abbés Auclair, Bolduc et Beaubien accompagnaient Mgr l'Archevêque.

"La croix du Commandeur lui a été offerte par ses propres enfants, et c'est M. le grand Vicaire Hamel qui l'a apportée de Rome."

*Société de colonisation pour les Acadiens.*—Dieu et Patrie: tel est la devise de la nouvelle société.

Le but de la société de colonisation est d'encourager les colons acadiens, à quelque partie de la Confédération qu'ils appartiennent, de venir prendre possession de terrains vacants que le gouvernement du Nouveau-Brunswick met gratuitement à leur disposition, et de les assister pécuniairement et autant que

les fonds de la société, provenant des contributions paroissiales ou autrement, le permettront.

L'œuvre de la colonisation en Acadie est placée sous le haut patronage de

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque d'Halifax, N.-E., président d'honneur;

Mgr l'évêque de Saint-Jean N.-B., vice-président d'honneur;

Mgr l'évêque de Chatham, N.-B., vice-président d'honneur;

Mgr l'évêque de Charlottetown, I. P. E., vice-président d'honneur;

Mgr l'évêque d'Arichat, N.-E., vice-président d'honneur;

M. E. Rameau, France, vice-président d'honneur.

Le comité exécutif se compose des officiers nommés à cet effet par la convention acadienne de Memramcook, savoir :

M. l'abbé Joseph Ouellet, Sainte-Marie, N.-B., président;

M. Urbain Johnson, M. P. P., Saint-Louis, N.-B., 1er président;

L'hon. Jos. Arsenault, Egmont Bay, I. P. E., vice-président pour l'Île du Prince-Edouard;

M. Henri Robichaud, Clare, N. E., vice-président pour la Nouvelle Ecosse;

M. Narcisse Landry, Shédiac, N.-B., secrétaire;

M. Olivier-J. Leblanc, Sainte-Marie, N.-B., trésorier.

Tout curé ou missionnaire de paroisse ou de section de paroisse acadienne est de fait *zélateur* de la société de colonisation.

Le comité peut nommer, en outre, dans chaque paroisse ou section de paroisse acadienne, un ou plusieurs *zélateurs adjoints*.

Les *zélateurs* et, à défaut de *zélateurs*, les *zélateurs adjoints*, s'occupent des intérêts généraux de la colonisation dans leur paroisse et recueillent à domicile la contribution des membres, ou nomment des *collecteurs* et des *collectrices* à cet effet. Tout argent provenant de la contribution de membres ou autrement doit être transmis dans les trois mois au trésorier général du comité.

Pour devenir membre de la société de colonisation, il suffit de se faire inscrire par un *zélateur* ou un *zélateur adjoint* et de verser entre ses mains la somme de 25 cents chaque année.

Tout colon acadien demandant assistance au comité général, devra être muni d'une recommandation du *zélateur* ou du *zélateur adjoint* de sa paroisse.

## CAUSERIE AGRICOLE

### QUELQUES PRINCIPES GÉNÉRAUX SUR LA PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS.

La culture des fruits promet de plus en plus d'être une source d'exploitation considérable dans la Province de Québec, pour peu qu'on lui accorde la plus grande attention et qu'on s'applique à cultiver les fruits qui commandent le plus haut prix sur nos marchés.